

DELIBERATION N° 16 / 2026
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 avril 2026

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DIOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF.

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI, M. FLORIN à Mme MAICHOUF.

Absents : M. DE SA TORRES, M. VELÉ.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Création de commissions internes et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre un partage des informations entre l'ensemble des membres du Conseil municipal sur les projets structurants, il est proposé de créer des commissions internes. Celles-ci auront un rôle informatif et consultatif.

Il est proposé de créer les trois commissions internes suivantes :

- Commission des Finances
- Commission Cadre de vie - Aménagement du territoire - Patrimoine bâti - Prévention, tranquillité
- Commission Education - Petite Enfance - Jeunesse - Restauration - Sport - Culture - Coopération décentralisée

Elles comptent chacune :

- Le Maire, président
- Un vice-président
- 7 membres titulaires (6 pour la majorité, 1 pour le groupe d'opposition)

Composition des commissions :

<i>Commission Finances</i>		
<i>Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Titulaires</i>
<i>M. le Maire</i>	<i>Samir MENIRI</i>	Samir MENIRI Maria JUMEL Stéphane PEULVAST François ENGUEHARD Estelle LEPINARD Havin BAYKAN Laurent VELÉ

<i>Cadre de vie - Aménagement du territoire – Patrimoine bâti - Prévention, tranquillité</i>		
<i>Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Titulaires</i>
<i>M. le Maire</i>	<i>Mickaël BOUTRY</i>	Mickaël BOUTRY Ghyslaine MACKOWIAK François MAILLARD Bruno BIRACH Muriel SARRAZIN Amel HAI Jean-Charles KOLOLO-SAMBA

<i>Education – Petite Enfance – Jeunesse - Restauration - Sport – Culture – Coopération décentralisée</i>		
<i>Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Titulaires</i>
<i>M. le Maire</i>	<i>Denis BOURÉ</i>	<i>Denis BOURÉ</i> Ghislane TIZNITI Mohamed DADDA Sana JAABIRI Joël JEGOUZO Karima GAMRAOUI Ahlam MAICHOUF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les éléments ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création des trois commissions mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la composition de chacune des trois commissions conformément aux tableaux ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 14 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de commissions internes et désignation des membres

Date de transmission de l'acte : 13/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB-16-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260407-DELIB-16-2026-DE

Date de décision : 07/04/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants